



Déclaration des représentant·es FSU à la CAPA du 1^{er} juillet 2026

Si les températures ont enfin diminué, personne n'oubliera cette nouvelle canicule de juin 2026 pendant laquelle, jour après jour la semaine dernière, des records de températures ont été battus sur l'Hexagone faisant que chaque journée ou presque a été « *la plus chaude jamais enregistrée en France* » depuis le début des mesures en 1947, selon Météo-France. Un nouvel épisode caniculaire se profile à partir du 6 juillet. Le Premier ministre a communiqué sur la commande de climatiseurs pour les hôpitaux, qu'en est-il pour les établissements scolaires ?

A l'Education nationale, l'administration s'est défaussée de ses responsabilités à tous les échelons : le ministère sur les rectorats, les rectorats et DSDEN sur les collectivités territoriales, les directrices et directeurs d'école et les chef-fes d'établissement, ce qui crée des inégalités, des injustices et suscite beaucoup d'incompréhension dans la Profession en l'absence de consignes claires qui mettraient de la cohérence entre écoles et établissements. Au final, nombre de mesures ont été « bricolées » pour maintenir l'apparence d'un fonctionnement quasi normal face à une situation extrême appelée à se renouveler. D'autres pays européens ont fait le choix de fermer leurs établissements pendant une semaine. Le renvoi au local, donc aux individus, sous prétexte d'être au plus près du terrain, sans moyens et alors que le bâti scolaire est dégradé, s'appuie une nouvelle fois sur l'engagement des personnels qui tiennent seuls les écoles, collèges, lycées et l'organisation des examens. La FSU continue d'exiger un cadre global de décisions en lien avec notamment le niveau de vigilance, pour sortir de la cacophonie ambiante.

Du point de vue du bâti scolaire, le ministre doit cesser de se retrancher derrière les collectivités : si ces dernières sont responsables, car propriétaires du bâti scolaire, le budget relève lui de choix du gouvernement (à titre d'exemple, ces deux dernières années, le Fonds vert a été raboté de manière drastique) et il a, à ce titre, largement sabré les dotations aux collectivités territoriales. La FSU rappelle que le plan de rénovation thermique du bâti scolaire qu'elle défend depuis de nombreuses années est largement finançable : 4 à 5 milliards d'euros par an, c'est 2% des aides aux grandes entreprises en 2023 !

Enfin, c'est le signe que les ministres successifs ont toujours la même boussole : s'appuyer cyniquement sur l'engagement des personnels, leur attachement au service public et aux élèves, pour faire fonctionner les écoles, collèges et les lycées. En période de Covid, de suppressions de postes, de vague de froid ou de chaleurs, c'est toujours le même refrain : saluer la main sur le cœur, l'investissement sans compter des personnels, qui pallient ainsi les carences et même les défaillances de l'Etat. Ce cynisme, petit à petit, vient affaiblir la confiance dans l'institution et dans la parole publique. Comme il y a 6 ans, quand Jean-Michel Blanquer affirmait sans sourciller « on est prêts », les paroles d'Edouard Geffray qui affirme qu'« il n'y a pas de désorganisation », alors qu'au quotidien, sur le terrain, c'est le règne de la grande débrouille et que rien n'a été anticipé, viennent agrandir le fossé entre les personnels et l'institution.

L'ensemble des résultats d'admissibilités aux concours de l'enseignement et de l'éducation ont été publiés. Malgré une réforme, que nous continuons de contester, qui permet de s'inscrire dès la troisième année de licence et multiplie les viviers de recrutement avec l'organisation de doubles concours (à bac+3 et bac+5) dans de nombreuses disciplines, la crise d'attractivité de nos métiers perdure. Cette crise est le produit de la politique salariale menée ces dernières années, de la dégradation des conditions de travail, du prof-bashing permanent et de la valse des réformes contraires aux intérêts des élèves et des personnels.

Si l'agrégation externe continue à toujours être attractive avec des ratios admissibles/postes qui restent corrects dans la plupart des disciplines et sans aucun poste perdu après l'admissibilité, il est loin d'en aller de même pour les CAPES et CAPET où la situation demeure catastrophique : un ratio admissibles uniques par poste souvent très faible et avec même des postes perdus au CAPES interne. Comme la FSU l'a démontré, la hausse des inscriptions aux concours était en trompe-l'œil ! En réalité, l'étiage reste

historiquement bas. Hors agrégation, et malgré un nombre de postes offerts similaire aux sessions 2016 et 2017, le nombre de candidat-es est à un niveau très faible.

Dans ces conditions, la FSU demande aux jurys de constituer des listes complémentaires pour éviter les postes perdus liés aux bi-admissibilités. De même, nous demandons aux jurys d'agrégation de faire des listes d'admissibles qui puissent être recruté-es en tant que certifié-es par décision ministérielle après épuisement des listes complémentaires, selon l'article 23 du décret statutaire.

Plutôt que de répondre à cette crise en augmentant les salaires avec un début de carrière à 2 SMIC et une reconstruction des grilles salariales, en revenant à une entrée progressive dans le métier et à un recrutement sous statut d'élève-fonctionnaire rémunéré correctement, le gouvernement s'entête. Cette réforme déqualifie nos métiers et instaure un décrochage entre CAPES et agrégation tout en ne s'attaquant pas aux véritables causes de la crise de recrutement. Nous dénonçons l'insuffisance des volumes de formation, l'utilisation des stagiaires comme moyens d'enseignement, le manque de visibilité sur l'avenir des INSPÉ et de leurs personnels. La crise d'attractivité de nos métiers, comme le démontrait le haut-commissariat au plan, est une « tendance lourde » qui ne paraît pas « susceptible de s'inverser à court terme ».

Il devient urgent que le Ministère s'attaque véritablement aux problèmes structurels avec notamment : un début de carrière à hauteur de 2 fois le SMIC, la reconstruction des grilles salariales, la révision de l'indemnité de résidence pour qu'elle prenne en compte la réalité du marché locatif, un pré-recrutement dès la L2 sous statut d'élève-fonctionnaire et une entrée progressive dans le métier, un plan pluriannuel de recrutement pour stabiliser les viviers et des mesures sociales d'accompagnement des candidat-es durant leurs études.

Nous demandons évidemment que soient portés à la connaissance des commissaires paritaires les avis et observations attribués aux stagiaires licencié-es. Nous réitérons quelques points de vigilance sur les affectations des futur-es stagiaires (constitution des services et attribution des classes, tutrice et tuteur dans l'établissement, alerte le plus tôt possible en cas de difficulté, etc.). Enfin, nous renouvelons notre demande de mise à disposition des supports d'affectation par discipline.

Le recul généralisé des rémunérations s'amplifie avec la nouvelle crise inflationniste, après des années de gel de la valeur du point d'indice. Alors que le SMIC a augmenté de 2,41% au 1er juin pour suivre l'inflation, le gouvernement se refuse toujours à revaloriser non seulement le point d'indice, mais également le minimum indiciaire FP persistant dans sa politique d'appauvrissement des agent-es de la FP. Les personnels de l'EN ne sont pas épargnés. Dans le contexte d'augmentation brutale et incontrôlée des prix des carburants, provoquée par la guerre au Moyen-Orient, les personnels en services partagés, les TZR, les agent-es contractuel-les, les collègues étant amené-es à se déplacer pour les examens ou le suivi des stages, mais aussi les AESH et les AED, les agent.es de catégorie C, déjà parmi les plus faiblement rémunéré-es, se retrouvent aujourd'hui dans des situations financières particulièrement difficiles, voire intenables. Pour la FSU, il est inacceptable que les personnels de l'EN et de la FP, engagés au service de l'intérêt général, soient contraints de financer eux-mêmes une part croissante du coût de leur activité professionnelle. La FSU revendique des mesures salariales générales et notamment une revalorisation significative de la valeur du point d'indice ; des mesures de revalorisation et la refonte des grilles indiciaires permettant une véritable progression de carrière et la sortie des débuts de carrière du niveau du Smic ; le maintien à 100 % des rémunérations versées aux agent.es qui sont en congé maladie ordinaire et l'abrogation du jour de carence ; l'égalité salariale et professionnelle entre les femmes et les hommes.

Concernant les congés formations, le volume octroyé par le ministère reste très insuffisant au regard des nombreuses demandes. Pour les certifié-es, le nombre de demandes pour la préparation de l'agrégation reste écrasant, montrant en cela que les congés de formation sont devenus pour la profession un outil de promotion permettant d'augmenter ses chances d'obtenir ce concours et une meilleure rémunération. Les possibilités de mobiliser les comptes personnels de formation sont elles aussi insuffisantes et manquent de lisibilité envers celles et ceux qui sollicitent leur CPF et se voient signifier un refus.

Nous actons positivement que dans notre académie, les services soient en capacité de publier les résultats des opérations de promotion peu après la mise à disposition des contingents par le Ministère qui, lui, les délivre désormais tardivement en fin d'année scolaire. La FSU dénonce une nouvelle fois les modalités d'accès à la classe exceptionnelle, et notamment l'arbitraire qui pèse autour de la détermination des avis selon les évaluateurs, le tout parfois sans jamais qu'il n'y ait eu d'échanges avec les corps d'inspection. Ce grade ne doit plus être un système de promotion discrétionnaire et opaque mais doit être un débouché de carrière accessible à toutes et à tous, afin que chacun-e puisse en bénéficier avant le départ en retraite. C'est pourquoi la FSU demande l'établissement d'un barème national comme pour la hors-classe et un taux de promotion porté a minima à 29% pour tous les corps, comme c'est le cas pour le premier degré

Enfin, la FSU s'inscrit pleinement dans les mobilisations sociales de la rentrée, avec les luttes féministes notamment sur la Loi intégrale, la mobilisation de la fonction publique sur les salaires le 29 septembre, la perspective des débats budgétaires sur le PLF et le PLFSS 2027 sans oublier le statut des AESH.